



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 février 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Comité y expose sa position sur les recommandations formulées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans son trente-troisième rapport ([S/2024/92](#)), présenté au Comité conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du document de position à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(Signé) Vanessa Frazier



**Recommandations formulées par l'Équipe d'appui analytique
et de surveillance des sanctions dans son trente-troisième rapport
(S/2024/92)**

1. Le 28 décembre 2023, en application du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté au Comité son trente-troisième rapport. Le 2 janvier 2024, une liste de recommandations établie sur la base de ce rapport a été distribuée au Comité, qui en a débattu le 22 janvier 2024. Le Comité tient à remercier l'Équipe de surveillance pour le travail exemplaire qu'elle effectue dans l'accomplissement de son mandat.

2. Depuis décembre 2005, le Comité a pour pratique de répondre à chacun des rapports que lui présente l'Équipe de surveillance ; il porte à l'attention du Conseil de sécurité et rend publique sa position sur les recommandations qui y sont formulées.

**Position du Comité sur les recommandations formulées
par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
dans son trentième-troisième rapport**

<i>Recommandation</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Position du Comité</i>
Liste relative aux sanctions		
1. L'Équipe de surveillance souligne une nouvelle fois qu'il importe que les États Membres communiquent des informations permettant de mettre à jour les entrées de la liste et les résumés des motifs en temps et en heure, conformément à leur législation nationale, afin de faciliter les processus d'examen annuel des entrées et de validation des données (S/2023/549, par. 107).	121	Le Comité a décidé d'écrire aux États Membres pour leur rappeler l'importance de communiquer des informations qui permettent de mettre à jour les entrées de la liste et les résumés des motifs en temps et en heure, conformément à leur législation nationale, afin de faciliter les processus d'examen annuel des entrées et de validation des données.
2. L'Équipe de surveillance propose que le Comité la charge d'étudier et d'évaluer la possibilité de mettre à jour le formulaire type de demande d'inscription de personnes et d'entités sur la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, en collaboration avec le Secrétariat et les groupes d'experts d'autres comités des sanctions si nécessaire, et d'examiner les outils qui pourraient permettre de gérer la liste plus efficacement. L'Équipe ferait part de ses conclusions au Comité en temps voulu pour examen.	122	Le Comité a décidé de charger l'Équipe de surveillance d'étudier et d'évaluer la possibilité de mettre à jour le formulaire type de demande d'inscription de personnes et d'entités sur la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, en collaboration avec le Secrétariat et les groupes d'experts d'autres comités des sanctions si nécessaire et au cas par cas, et d'examiner les outils qui pourraient permettre de gérer la liste plus efficacement. L'Équipe fera part de ses conclusions au Comité en temps voulu pour examen. Toute discussion supplémentaire et tout changement potentiel devront être soumis au Comité pour examen et approbation par consensus.